

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le quatre octobre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le 28 septembre, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Dominique DELECOURT, M. Jérôme DEMULIER, Mme Véronique DERANSY, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Yves DUPONT, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Mme Pascale JOURDAIN, M. Stéphane POULET, Mme Ewa VIVIER, Mme Carine BANAS, M. Geoffrey MATHON, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Christophe DRUELLES, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien OGEZ, M. Marcel PART, M. Sylvain ROBERT, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : M. Steve BOSSART, M. Sébastien DECARPENTRY, M. Kévin DEGREAUX, M. Philippe DRUMEZ, Mme Anne-Sophie DUBOIS, Mme Leslie DZIURLA, M. Olivier GACQUERRE, M. Alain QUEVA, M. Frédéric WALLET, M. Patrick PIQUET-BACQUET, Madame Christine STIEVENARD.

Ont donné procuration : Monsieur Patrice FRERE à Monsieur Alain DE CARRION, Monsieur Sylvain COCQ à Monsieur Dominique DELECOURT, Madame Nathalie LIMEUX à Madame Véronique DERANSY, Monsieur Jean-Michel DUPONT à Madame Ewa VIVIER, Monsieur Jean-Luc BOULET à Monsieur Stéphane POULET, Madame Sandra BABLIN à Madame Carine BANAS, Madame Joëlle FONTAINE à Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André GUILLOU à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-François ANTONINI à Monsieur Marcel PART.

Secrétaire de séance : Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT

Avec la création de la nouvelle départementale RD 165 sur Billy-Berclau et la construction du bâtiment Mazureau-Bils Deroo, une parcelle agricole de 4 000 m<sup>2</sup> se trouve enclavée. Cette parcelle est cultivée par 2 agriculteurs qui ne peuvent poursuivre leur culture. Il est proposé d'acquérir ce foncier classé en zone Np au PLUI afin de le laisser en espaces verts. Cette parcelle pourra servir à compenser des espaces naturels qui devront être détruits lors des aménagements sur le Parc des industries Artois-Flandres.

Considérant que ce foncier est composé de 4 parcelles situées sur le territoire de Billy-Berclau et cadastrées de la façon suivante :

- AD 651 d'une surface de 804 m<sup>2</sup>,
- AD 648 d'une surface de 131 m<sup>2</sup>,
- AD 640 d'une surface de 2 947 m<sup>2</sup>,
- AD 643 d'une surface de 273 m<sup>2</sup>.

Convocation adressée aux  
délégués le :

28 septembre 2023

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 27
- Votants : 38

Délibération mise en ligne

le :

12 octobre 2023

Délibération certifiée

exécutoire le :

12 octobre 2023

6 –

**ACHAT DE  
PARCELLES D'UNE  
SURFACE D'ENVIRON  
4 000 M<sup>2</sup> EN ZONE NP  
POUR DES  
COMPENSATIONS  
ECOLOGIQUES**

Considérant que le prix d'acquisition proposé est de 3 euros H.T./m<sup>2</sup> pour le propriétaire et 3 euros H.T./m<sup>2</sup> au titre des indemnités d'éviction de l'agriculteur,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer les actes d'acquisition des parcelles AD 651, AD 648, AD 640 et AD 643 d'une surface totale d'environ 4 155 m<sup>2</sup> au prix de 3 €/m<sup>2</sup>,
- **Autorise** le Président à verser au preneur en place des indemnités d'éviction égales à une somme de 3 €. /m<sup>2</sup>,
- **Précise** que le SIZIAF prendra à sa charge les frais d'acte liés à cette acquisition,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

Le Président  
  
PARC DES INDUSTRIES  
ARTOIS-FLANDRES  
  
André KUCHCINSKI